

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION & D'AMÉNAGEMENT  
TECH-ALBÈRES**

Date de convocation : 01/12/2022

Nb de membres en exercice :	63
Présents :	36
Nb de suffrages exprimés :	42
VOTE :	
Pour :	42
Contre :	0
Abstentions :	0

**Séance du 14 Décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 14 décembre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du préau à Saint André, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexandre PUIGNAU.

**OBJET : PROGRAMMATION DE TRAVAUX DE GESTION SÉDIMENTAIRE (P15)**

**Étaient présents avec droit de vote:**

M. LAURENT BERNARDY (TITULAIRE), M. DANIEL BONNEFOY (TITULAIRE), M. LAURENT BOSCH (TITULAIRE), M. ANTOINE CASANOVAS (TITULAIRE), M. JEAN-LOUIS CATALA (TITULAIRE), M. ANTOINE CHRYSOSTOME (TITULAIRE), M. CLAUDE COMMES (TITULAIRE), M. HERVE CRIBELLET (SUPPLEANT), M. MARC DE BESOMBES-SINGLA (TITULAIRE), M. JACQUES FAJULA (SUPPLEANT), M. CLAUDE FERRER (TITULAIRE), M. DENIS FOURNY (TITULAIRE), M. BRUNO GALAN (TITULAIRE), Mme MAYA LESNE (TITULAIRE), Mme MARIE-JOSÉ MACABIES (TITULAIRE), M. PÈRE MANZANARES (SUPPLEANT), M. CLAUDE MARCELO (SUPPLEANT), M. DANIEL MEILLAT (SUPPLEANT), M. CHRISTIAN NAUTE (TITULAIRE), Mme ANNIE PEZIN (TITULAIRE), M. STEPHANE PINEDA (TITULAIRE), M. YVES PORTEIX (TITULAIRE), M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. JACKY PUJOL (TITULAIRE), M. FRANCIS QUINTANE (TITULAIRE), Mme MICHELE RAYE DEBRAS (TITULAIRE), M. ALAIN RAYMOND (TITULAIRE), Mme NATHALIE REGOND PLANAS (TITULAIRE), M. JEAN-MARC RONFLARD (TITULAIRE), Mme JULIE SANZ (SUPPLEANT), M. JEAN-MARC SERVAT (SUPPLEANT), M. MICHEL THIRIET (TITULAIRE), M. MARTI VILA PASOLA (TITULAIRE), M. JACQUES VILANOVE (TITULAIRE), M. GUY VINOT (TITULAIRE), M. MICHEL VIZERN (SUPPLEANT),

**Étaient représentés / ayant donné procuration :**

M. JACQUES ARNAUDIES (TITULAIRE) procuration à M. ALAIN RAYMOND (TITULAIRE), M. PATRICK DORANDEU (TITULAIRE) procuration à M. CLAUDE FERRER (TITULAIRE), Mme MARTINE MAUGUIN (TITULAIRE) procuration à Mme MARIE-JOSÉ MACABIES (TITULAIRE), M. RAYMOND PLA (TITULAIRE) procuration à Mme NATHALIE REGOND PLANAS (TITULAIRE), M. GERARD PUJOL (TITULAIRE) procuration à M. CHRISTIAN NAUTE (TITULAIRE), M. JEAN-MICHEL SOLE (TITULAIRE) procuration à M. GUY VINOT (TITULAIRE),

**Autres participants :**

MME LYDIE FOURC (SUPPLEANT), M. MICHEL LESOT (SUPPLEANT), M. XAVIER JUHEL (SUPPLEANT) ainsi que M. HERVE CASENOVE, Adjoint à Le Boulou et M. JEAN-LOUIS TORREILLES, DGA d'Argelès sur Mer,

**Absents excusés :**

M. MICHEL ANRIGO (TITULAIRE), M. JEAN ASTIE (TITULAIRE), Mme MARTINE BECK (SUPPLEANT), M. STEPHANE BERTHELOT (SUPPLEANT), M. CHRISTIAN BOTTEIN (TITULAIRE), M. JOEL BOUSCARRA (TITULAIRE), Mme SANDRINE CAPEILLE (TITULAIRE), M. PATRICK CASADEVALL (TITULAIRE), M. HERVE COLAS (TITULAIRE), M. SERGE FAJAL (TITULAIRE), Mme CORINNE GAILLOT (TITULAIRE), M. MICHEL GARRIGUE (TITULAIRE), M. GUY GATOUNES (SUPPLEANT), M. JACQUES GODAY (TITULAIRE), M. FREDERIC HEBRARD (TITULAIRE), M. JEAN-VICTOR HERETE (TITULAIRE), Mme. FABIENNE JEAN (TITULAIRE), M. PHILIPPE JUANOLA (TITULAIRE), Mme ANNIE LAMARQUE (SUPPLEANT), M. Alain LLAURENSY (SUPPLEANT), M. GUY LLOBET (SUPPLEANT), M. JEAN-MARC PACULL (TITULAIRE), M. ANTOINE PARRA (TITULAIRE), M. DAVID PLANAS (TITULAIRE), M. PIERRE SERRA (TITULAIRE), M. HAROLD SOUILLER (TITULAIRE), M. ANDRE TRIVES (TITULAIRE), M. JEAN VILA (TITULAIRE), M. JEAN-LOUIS VIRGILI (SUPPLEANT), M. JEAN-JACQUES ZANIN (SUPPLEANT),

M. Marti VILA PASOLA a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

REÇU LE :  
16 DEC. 2022  
1  
SOUS-PRÉFECTURE  
DE CÉRET

## OBJET : PROGRAMMATION DE TRAVAUX DE GESTION SÉDIMENTAIRE (P15)

Considérant les orientations et dispositions du SAGE Tech-Albères approuvé par arrêté préfectoral le 29/12/2017;

Considérant les dispositifs des aides du Département des Pyrénées-Orientales et de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée en matière de restauration physique et écologique des cours d'eau,

Considérant enfin les dispositions du XIème Programme de l'Agence de l'eau en la matière;

Monsieur Alexandre PUIGNAU, Président, ayant présenté à l'Assemblée le projet de programmation de travaux de restauration/gestion sédimentaire des cours d'eau du territoire Tech-Albères pour l'année 2023, dont les crédits seront inscrits au budget de l'exercice concerné pour un montant de 167 000€ HT (Cf détail ci-dessous) + 8% de maîtrise d'œuvre,

Programme gestion sédimentaire n°15						
cours d'eau	lieu dit / secteur	communes	Superficie (m2)	côut €HT	côut €TTC	Type de travaux
Le Tech	Aval Avellanosa RD et RG	Le Tech	7 300	35 000	42 000	gestion atterrissements
Le Tech	Can partère	Arles sur Tech	8 100	35 000	42 000	gestion atterrissements
Le Tech	La Fargasse	Arles sur Tech et Montferrer	7 000	15 000	18 000	gestion atterrissements
Le Tech	Aval Pont neuf	Arles sur Tech	2 800	5 000	6 000	gestion atterrissements
Le Tech	RD rivemale	Montbolo	3 500	12 000	14 400	gestion atterrissement
Le Tech	Pont de Reynès	Reynès	14 000	20 000	24 000	gestion atterrissement
Le Tech	camping Casteillets	St Jean Pla de Corts	27 700	25 000	30 000	gestion atterrissement
Le Tech	amont aval confluence Rome	Le Boulou	38 800	20 000	24 000	gestion atterrissements
Totaux			109 200	167 000	200 400	

**Le Comité Syndical,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le projet tant techniquement que financièrement ;
- **AUTORISE** le Président à déposer, auprès des différents partenaires financiers (Agence de l'Eau RM&C et Europe), les demandes de subventions nécessaires à la réalisation de la dite programmation selon le plan de financement ci-dessous :

### Dépense subventionnable

		<b>180 360.00 € H.T.</b>
		<b>(167 000€ Travaux + 13 360€ MOe)</b>
<b>Agence de l'Eau RM&amp;C</b>	<b>50 %</b>	<b>90 180.00 €</b>
<b>Département 66</b>	<b>20 %</b>	<b>36 072.00 €</b>
<b>Région Occitanie</b>	<b>10%</b>	<b>18 036.00€</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>20 %</b>	<b>36 072.00 €</b>

- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint André, les jour, mois et an que dessus.

Le/La Secrétaire de séance:

Pour expédition conforme,

**Le Président  
Alexandre PUIGNAU**



**Certifié exécutoire compte tenu :**

De la transmission en Sous-Préfecture le : **16 DEC. 2022**

De la publication le : **16 DEC. 2022**